



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission ad hoc sur le rapport-préavis municipal 71/2024

Bilan 2021-2024 du centre d'animation de Prangins (CAP)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Giovanna Bachmann, Mme Bettina Venezia (1^{er} membre) et MM. Karim Kellou, François Krull et Claude Perret, s'est réunie le 14 octobre 2024, le 29 octobre 2024 sur place dans le Vieux Pressoir, et le 15 octobre 2024 en présence de Mme la Municipale Alice Durgnat-Lévy et M. Donovan Galvez. La Commission remercie Mme Durgnat-Lévy et M. Galvez pour leur disponibilité et les réponses données aux diverses questions.

Ce Rapport-Préavis 71/2024 constitue un bilan du fonctionnement du Centre d'animation de Prangins pour les années 2022 à 2024. Il avait été demandé par les Conseillers lors du débat concernant le préavis 11/2022 en décembre 2022. Il appartient désormais au Conseil communal d'en prendre acte.

Préambule

Le Centre d'animation a ouvert ses portes à l'automne 2021, offrant un espace socio-culturel pour les jeunes de 13 à 18 ans, complémentaire à l'UAPE (Unité d'accueil de la petite enfance) et à l'APEMS (Accueil parascolaire en milieu scolaire) pour les 12 ans et moins. Les jeunes dès 18 ans ont leur propre association, l'AJP, qui est gérée par eux-mêmes.

Le nouveau *Centre d'Animation* a suscité de nombreuses préoccupations, notamment concernant son emplacement dans un lieu apprécié pour les fêtes et les rassemblements familiaux, la sécurité du quartier, sa proximité avec la route, et la logique du financement d'un centre pour ce groupe d'âge, alors que les centres pour les plus jeunes sont financés par les parents.

Développement

La commission a analysé les préoccupations ci-dessus et soulevé des questions en plus. Les niveaux de fréquentation justifient-ils l'investissement ? Quel est le coût par enfant pour la commune? Par ailleurs, des discussions ont eu lieu sur l'impact pour les jeunes qui fréquentent le centre ; quelle valeur en retirent-ils, y a-t-il eu un changement de comportement ou une diminution des rassemblements dans les rues ?

M. Galvez, éducateur de formation, employé du Service des Affaires Sociales comme co-responsable et animateur socio-culturel, a initialement rejoint la commune pour lancer le programme *Sports en Salle*. Il gère le centre d'animation depuis son début et jusqu'à la fin de l'année ; il est nouvellement chef du service des affaires sociales.

La commission a posé de nombreuses questions sur le fonctionnement du centre. Elle est satisfaite des réponses obtenues, sauf sur les précisions demandées à propos de la fréquentation des jeunes, qu'ils soient du village, ou hors village. Nous en saurons plus après les résultats d'un sondage en cours auprès des jeunes.

Les informations obtenues sur l'évolution des déprédations n'a pas permis d'établir un rapport de causalité avec la mise en place du centre.

Année	Nombre de cas	Montants (CHF)	Remarques
2020	pas d'infos	pas d'infos	autre logiciel comptable, autre serveur, et le service n'enregistre pas encore les montants des actes de vandalisme
2021	38	15'000 (environ)	principalement des graffitis, intrusions, vitres et stores brisés
2022	4	7'893	des petits objets/matériaux incendiés (wc publics...) et quelques intrusions, notamment au temple où ils avaient cassé la chaire.
2023	18	27'119	* graffitis et déprédations diverses (poubelles incendiées etc...) * intrusion aux Morettes (très onéreuse car dizaine de vitres concernées)
2024	2	1'550 8750.	tags vitre du préau de l'école des Morettes (triple vitrage...).

Ces chiffres incluent tous les cas de vandalisme, et pas uniquement les cas qui mettent en cause des jeunes.

Des jeunes de 10 à 12 ans fréquentent le centre le samedi depuis 2024 afin de s'y familiariser, ainsi qu'un certain nombre de jeunes de 18 ans qui étaient parmi les premiers participants en 2020, et qui reviennent pour saluer les éducateurs et animateurs.

La commission est satisfaite du programme de la structure, incluant des ateliers thématiques, des discussions sur les comportements, ainsi que des échanges en tête-à-tête pour les jeunes rencontrant des problèmes. Ces discussions se poursuivent aussi en groupe, avec un éducateur toujours présent.

En ce qui concerne la prévention et la sécurité, la commission a pris acte du bon contact et de la collaboration entre le CAP, la PNR et le Service des bâtiments. Les plaintes du voisinage ont également diminué.

La Commission observe qu'il y a moins de demande de locations pour le Vieux Pressoir. Néanmoins, la commune fait preuve d'une grande flexibilité en autorisant la location du Vieux Pressoir moyennant un préavis de 30 jours nécessaire pour que l'équipe d'animation prépare un programme qui libère le local. La Commission recommande qu'une meilleure communication soit faite sur ce point pour la population.

Il a également été souligné que l'emplacement central du local est nécessaire pour le bon fonctionnement du CAP. Le trafic étant maintenant limité à 30 km/h, les préoccupations initialement soulevées en matière de sécurité sont moindres.

Informations complémentaires

Fréquentation et profil des bénéficiaires: La fréquentation a augmenté de la part de Pranginois/non-Pranginois ; elle est variable selon les périodes. La Municipalité reviendra avec des chiffres tirés d'un sondage en cours auprès des jeunes du CAP. Il y a plus de 50 jeunes actuellement dans le groupe sur WhatsApp, et environ 60 par Instagram, en contact avec les animateurs et éducateurs du CAP.

Les jeunes qui fréquentent le centre ont entre 10 et 18 ans. Leur profil est plutôt varié, de différents milieux sociaux. Une partie des jeunes pratique des activités sportives ou extra-scolaires. La plupart sont inscrits dans une formation/école, alors que d'autres vivent une période de transition. On observe une belle diversité culturelle en général, et des différences en termes de ressources à disposition et d'autonomie.

Le nombre total de jeunes touchés par l'offre d'accueil depuis octobre 2021 est d'environ 120. Depuis avril 2024, une douzaine de jeunes entre 10 et 12 ans apprend à connaître le centre.

Ateliers thématiques: En réponse à notre questionnement sur le travail en amont de l'organisation, la Commission a été intéressée d'apprendre les diverses méthodes éducatives employées pour aborder des thèmes en lien avec la jeunesse, la sexualité, la santé mentale, la gestion de l'argent et les consommations à risques.

Des discussions en petits groupes sur la question du consentement ont eu lieu à la suite de questionnements amenés par les jeunes.

De manière informelle, il y a régulièrement des discussions avec les jeunes sur la formation professionnelle et le cadre légal en matière de travail.

D'autres sujets comme les comportements violents, le harcèlement, la prévention routière, l'écologie, le racisme et le savoir-être en général sont régulièrement abordés avec les jeunes.

Les coûts:

Les coûts sont essentiellement liés à la masse salariale. L'encadrement du CAP nécessite un éducateur et un animateur travaillant en binôme à chaque ouverture du centre. Deux binômes sont en fonction pour gérer les vacances et autres absences.

Une participation financière est demandée aux jeunes pour couvrir des coûts supplémentaires liés aux activités, tels que des soirées pizzas, des boissons et des sorties.

Considérations finales

Le CAP constitue un environnement approprié pour venir en aide, un lieu neutre pour discuter et se divertir. Le programme de prévention et d'éducation est adapté à cette jeunesse, établissant un lien très fort entre les éducateurs et les animateurs, basé sur le respect.

Contrairement à la dernière phrase de la conclusion du rapport-préavis, qui recommande l'intégration **définitive** du CAP dans le budget communal, la commission rappelle que le Conseil Communal conserve la prérogative d'amender le poste CAP des budgets futurs, qu'il prenne acte ou pas du rapport-préavis.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du rapport-préavis municipal No. 71/2024 et en avoir débattu, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Au vu de ce qui précède,

Le Conseil Communal de Prangins

Vu Le Rapport-Préavis Municipal No 71/2024 concernant le Bilan 2021-2024 du centre d'animation de Prangins (CAP)

Vu Le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Ouï Les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

Attendu que cette objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide de prendre acte du Rapport-Préavis 71/2024 Bilan 2021-2024 du centre d'animation de Prangins (CAP)

Prangins, le 29 octobre 2024

Giovanna Bachmann

Karim Kellou

François Krull

Claude Perret

Bettina Venezia (rapporteur)

